

Envoyé en préfecture le 11/04/2024 Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le 11/04/2024

ID: 022-200022739-20240405-DEL\_2024\_04\_16-DE

## DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU 5 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre le vendredi 5 avril, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est assemblé dans la salle du siège du CIAS à Bourbriac, sous la Présidence de Madame Claudine GUILLOU.

## Etaient présents les Administrateurs suivants :

BOUILLOT Lise; COCGUEN Marie-Jo; GENETAY Stéphanie; GEORGELIN Dominique; GUILLOU Claudine; LE BIANIC Yvon; LE BLEVENNEC Gilbert; LE FOLL Marie-Françoise; NAUDIN Christian; VILLECROZE Philippe

### Administrateurs absents excusés :

BOSCHER Marina; GOASDOUE Gérard; INDERBITZIN Laure-Line; LE BLOAS Mireille; LE GOFF Yannick; LE MEAUX Vincent; LE SAULNIER Brigitte; LEVEDER Adeline; OLLIVRO HERVE; RASLE-ROCHE Morgan; THOMAS Joseph

#### Administrateurs absents:

CROISSANT Guy; ECHEVEST Yannick; LE CALVEZ Michel; TOMYN Jérémy

### Administrateur absent ayant donné pouvoir : Néant

En exercice : 25 Présents : 10 Absents : 15 Représenté : 0

Date d'envoi des convocations : 29 mars 2024

M. Yannick HENRION, Directeur du CIAS a été désigné secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 11/04/2024 Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le 11/04/2024

PAIMPOL N

DEL-2024-04-16

ID: 022-200022739-20240405-DEL\_2024\_04\_16-DE
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE - GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

# **EHPAD - SUPPRESSION DE LA REGIE N°126**

VU la demande du Trésor Public du 28 février 2024 sollicitant la régularisation de la régie des encaissements des loyers.

VU le Procès-Verbal de carence du Conseil d'administration du 28 mars 2024;

Considérant que depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2023, les loyers des résidences de l'EHPAD sont réglés par prélèvements automatiques.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de la suppression de la régie n°126

Pour extrait conforme, La Vice-Présidente,